



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 19 octobre 2011

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 19 octobre 2011 à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC.

Sont présents :

Réjean Masson	préfet	Martinville (M)
Ghislaine Leblond	mairesse	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Fernand Veilleux	maire	Compton (M)
Réal Ouimette	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Gaby Côté	conseiller	Martinville (M)
Lucie Tremblay	mairesse	Saint-Herménégilde (M)
Jacques Madore	maire	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Linda Ouellet	mairesse	Sainte-Edwidge-de Clifton (C)
Guy Lefebvre	maire	Stanstead-Est (M)

Est absente :

Gladys Bruun	mairesse	Waterville (V)
--------------	----------	----------------

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 17 août 2011
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Nettoyeur
 - 4.2.2 TACTIC - Internet haute vitesse
 - 4.2.3 Contrat d'entretien ménager du centre administratif

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation de dépenses
- 5.3 Fondation Bon départ
- 5.4 Planificateur familial ÉLÉ – Bilan 2011-2012
- 5.5 Prévisions budgétaires - CLD
- 5.6 Transferts budgétaires
 - 5.6.1 Matières résiduelles
 - 5.6.2 Aménagement



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.7 Affectation de surplus – Sécurité publique
- 5.8 MMQ – Ristourne MRC
- 5.9 Amélioration de l’habitat – Autorisation à déboursier
- 5.10 Carrefour loisirs – Avance
- 5.11 Travaux de cours d’eau

6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT- ENVIRONNEMENT

- 6.1 Comité consultatif de la forêt privée – Démission
- 6.2 Demandes d’exclusion à la CPTAQ

7.0 AVIS DE MOTION

- 7.1 Règlement établissant la contribution financière des municipalités locales de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook à la promotion et au développement économiques pour l’exercice financier 2012
- 7.2 Règlement modifiant les heures de circulation permises pour les véhicules hors route - Projet de loi n° 121 visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route

8.0 RÈGLEMENTS

9.0 AUTRES AFFAIRES

- 9.1 Calendrier des sessions - 2012
 - 9.1.1 Conseil de la MRC
 - 9.1.2 Comité administratif
- 9.2 Fermeture du centre administratif - Période des fêtes
- 9.3 Pacte rural
 - 9.3.1 Nouveaux projets
 - 9.3.2 Dossiers en réévaluation
- 9.4 Fonds d’urgence pour le patrimoine religieux
 - 9.4.1 Critères d’admissibilité
 - 9.4.2 Demandes 2011
- 9.5 Plan des mesures d’urgence – Sûreté du Québec

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 10.1 Procès-verbal du comité administratif du 17 octobre 2011
- 10.2 Compte rendu de la rencontre du Comité de gestion de l’eau du 17 octobre 2011
- 10.3 Compte rendu du Comité d’aménagement du 14 octobre 2011 – Atelier de travail
- 10.4 Compte rendu du Comité consultatif agricole du 18 octobre 2011
- 10.5 Compte rendu du Comité famille du 19 septembre 2011

11.0 RECOMMANDATIONS

- 11.1 Comité administratif du 17 octobre 2011
 - 11.1.1 MRC de Memphrémagog – Statut de réserve naturelle et fiscalité municipale
 - 11.1.2 COGESAF – Projet de caractérisation de l’habitat aquatique et des populations de poissons dans des sous-bassins des rivières Coaticook et Tomifobia
 - 11.1.3 MRC de Maria-Chapdelaine – Retarder la rentrée scolaire du post-secondaire
- 11.2 Comité de gestion de l’eau du 17 octobre 2011
 - 11.2.1 Fonds de cours d’eau – Demandes d’aide financière
 - 11.2.2 Projet d’Action Saint-François



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 11.3 Comité d'aménagement du 14 octobre 2011
 - 11.3.1 Demandes d'exclusion des municipalités locales
- 11.4 Comité consultatif agricole du 18 octobre 2011
 - 11.4.1 Demandes d'exclusion des municipalités locales

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»
- 12.2 Programmes d'infrastructures Québec-Municipalités – volet 3

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directrice générale et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
 - 13.4.1 Rapport de gestion des matières résiduelles – 3^e trimestre
 - 13.4.2 De l'Aîné au P'tit dernier
 - 13.4.3 Rapport des écoconseillers en bref
 - 13.4.4 CPTAQ – Bilan 2010-2011

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h32 par le préfet, Monsieur Réjean Masson qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. La directrice générale, Sylvie Harvey et le directeur de l'aménagement, Hughes Ménard sont présents. Nancy Bilodeau, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire. Madame Gladys Bruun est absente lors de l'ouverture.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Annie Laplante, agente de développement à la conciliation études-travail au Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Coaticook présente le Programme Conciliation études-travail fruit de la concertation de divers partenaires, tels que le PRÉE, le CLD, la SADC, la CSHC, la CCIRC, le Collège Rivier, La Frontalière et le CJE afin d'agir sur cette problématique. Le Programme Conciliation études-travail a pour objectif de sensibiliser les étudiants, les employeurs, les parents, les intervenants du milieu scolaire, les élus, les organismes jeunesse et la population à l'importance d'une bonne conciliation entre les études et le travail. Plus précisément, il s'agit d'obtenir l'engagement de tous ces acteurs dans la réussite éducative de la jeune relève et ainsi s'assurer d'une main-d'œuvre qualifiée pour la région.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2011-10-330

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2011-10-331

4.1 APPROBATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2011

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 21 septembre 2011 et n'en requièrent pas lecture ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 21 septembre 2011, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.2.1 NETTOYEUR

Les travaux sont terminés pour cette année. L'asphalte devra attendre au printemps 2012. La visibilité est grandement améliorée suite à l'enlèvement de l'arbre près de l'entrée.

4.2.2 TACTIC - INTERNET HAUTE VITESSE

Les travaux sont terminés au Mont Hereford. Les équipements sont maintenant fonctionnels. L'étude structurale de la tour de Dixville a révélé qu'elle ne rencontre plus les normes, une nouvelle tour pourrait être érigée, mais afin de rencontrer les besoins de la radio, celle-ci devrait être près du double de la hauteur que T@CTIC a besoin, ce qui aurait comme conséquence de multiplier les coûts. De plus, une tour de cette hauteur devra se soumettre aux formalités et délais d'Industrie Canada. La date butoir pour le déploiement est le 31 décembre 2011 afin de bénéficier de l'aide financière du gouvernement du Québec.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.3 CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE ADMINISTRATIF

NOMAD a avisé la MRC que suite à l'appel d'offres de la MRC pour l'entretien ménager du centre administratif qu'il mettait fin prématurément au contrat le liant à la fin jusqu'au 31 décembre 2011. La prestation de services se terminera le 31 octobre 2011. Monsieur Patrick Tobin débutera ses nouvelles fonctions à compter du 1^{er} novembre et non du 1^{er} janvier.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes d'un montant total de 580 845,66 \$ payés au 30 septembre 2011 et ce, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2011-10-332

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 10 059,10 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaby Côté
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, pour un montant de 10 059,10 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

La directrice générale dépose les rapports de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2011, pour le mois de septembre, comme ici au long reproduit.

CM2011-10-333

5.3 FONDATION BON DÉPART

ATTENDU que la Fondation Bon Départ (Canadian Tire) permet à des enfants dont les familles sont moins fortunées de pratiquer une activité physique en accordant un montant pour les frais d'inscription ou les frais d'équipements ;

ATTENDU que le budget alloué à la MRC de Coaticook de 5 375 \$ permettra d'aider 46 jeunes et une famille de 9 de la MRC à pratiquer une activité ;

ATTENDU que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réal Ouimette
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement du montant de subvention offert par la Fondation Bon Départ (Canadian Tire) pour les dossiers pré-autorisés par le comité de sélection.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %		

ADOPTION

CM2011-10-334

5.4 PLANIFICATEUR FAMILIAL ÉLÉ – BILAN 2011-2012

ATTENDU que le conseil prend en compte le budget de réalisation et d'impression du planificateur familial (Édition 2011-2012) et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'une somme de 6 821,94 \$ fut recueillie auprès de divers commanditaires et la vente des planificateurs ;

ATTENDU que le planificateur était une initiative dans le cadre du Programme d'éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) qui s'adresse aux enfants de cinq ans et moins afin de les accompagner dans leur découverte du langage écrit ;

ATTENDU que le programme ÉLÉ du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport était toujours valide pour l'année 2009-2010, le planificateur 2010-2011 fut donc subventionné et ce pour la totalité des coûts reliés au projet ;

ATTENDU qu'il y a lieu de préserver le surplus des fonds recueillis d'un montant de 2 548,24 \$ pour une prochaine édition du planificateur ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2011-02-59, le montant non utilisé au 31 décembre 2010 fut réservé en affectant à même le surplus d'exercice de 2010, de la partie «I», dans la catégorie de fonctions «Aménagement», un montant de 5 643,00 \$ pour le Planificateur familial de la MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lucie Tremblay
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU

- < de réserver à même le surplus général de la catégorie de fonctions «Aménagement» un montant de 2 548,24 \$ pour l'édition de 2012-2013 du planificateur familial, pour un total réservé à cette fin de 8 191,24 \$;
- < de requérir de la trésorerie les écritures nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %	0	0

ADOPTION

CM2011-10-335

5.5 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - CLD

ATTENDU que les administrateurs du CLD ont établi les prévisions financières de l'organisme pour l'année 2012 ;

ATTENDU que les membres du conseil de la MRC prennent en compte le bilan au 31 décembre 2010 de l'organisme et en font leur comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que les membres du conseil de la MRC prennent également en compte les prévisions budgétaires pour 2012 et en font leurs comme ici au long reproduites ;

ATTENDU que les prévisions font état d'un manque à gagner de 25 476 \$;

ATTENDU qu'un montant de 11 284 \$ fut approprié de surplus pour l'exercice financier 2011 ;

ATTENDU que le surplus disponible est de 53 150 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter une hausse de quote-part de 20 000 \$ pour l'exercice financier 2012 de la contribution financière des municipalités locales de la MRC de Coaticook à la promotion et au développement économiques (CLD) pour l'exercice financier 2012 pour une contribution des municipalités de 245 454 \$, un montant de 5 476 \$ devant être approprié à même le surplus accumulé du CLD afin que les prévisions budgétaires 2012 du CLD soient équilibrées ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

< de faire parvenir une copie de la présente résolution au CLD de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %	0	0

ADOPTION

5.6 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CM2011-10-336

5.6.1 MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU que des revenus non prévus aux prévisions budgétaires 2011 de 2 772 \$ sont disponibles pour la catégorie de fonctions «*Matières résiduelles*» ;

ATTENDU qu'ils proviennent du Programme Carrière-Été et de la commandite de la Caisse populaire Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie pour les écoconseillers ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires entre divers postes au sein même de la catégorie de fonctions «*Matières résiduelles*» pour valider divers engagements de crédits ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux

APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette

IL EST RÉSOLU

< de procéder à un transfert budgétaire au sein de la catégorie de fonctions «*Matières résiduelles, Information & promotion*», pour la catégorie de fonctions «*Matières résiduelles, Déplacements*», pour un montant total de 1 000 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- < de procéder à un transfert budgétaire au sein de la catégorie de fonctions «*Matières résiduelles, Information & promotion*», pour la catégorie de fonctions «*Matières résiduelles, Cotisations de l'employeur*», pour un montant total de 106 \$;
- < d'approprier un montant de 185 \$ des revenus disponibles non prévus au budget de la catégorie de fonctions «*Matières résiduelles*», pour la catégorie de fonctions «*Matières résiduelles, Cotisation de l'employeur*» ;
- < d'approprier un montant de 2 587 \$ des revenus disponibles non prévus au budget de la catégorie de fonctions «*Matières résiduelles*», pour la catégorie de fonctions «*Matières résiduelles, Rémunération*» ;
- < de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %	0	0

ADOPTION

CM2011-10-337

5.6.2 AMÉNAGEMENT

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires entre divers postes au sein même de la catégorie de fonctions «*Aménagement*» pour valider divers engagements de crédits ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jacques Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Ghislaine Leblond



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- < de procéder à un transfert budgétaire au sein de la catégorie de fonctions «*Aménagement, Déplacement de formation*», pour la catégorie de fonctions «*Aménagement, Formation*», du solde disponible;
- < de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %	0	0

ADOPTION

CM2011-10-338

5.7 AFFECTATION DE SURPLUS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU que les réparations suite au dégât d'eau au poste de police entraînent des dépenses non prévues lors des prévisions budgétaires 2011 de la catégorie de fonctions «*Projets spéciaux, Sécurité publique*» ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à une affectation du surplus accumulé au sein même de cette catégorie de fonctions pour valider divers engagements de crédits ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Guy Lefebvre
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU

- < d'approprier un montant de 3 500 \$ des surplus accumulé de la catégorie de fonctions «*Projets Spéciaux, Sécurité Publique*» ;
- < de procéder à un transfert budgétaire de ce montant au sein de la catégorie de fonctions «*Projets Spéciaux, Sécurité Publique, Autres dépenses d'administration*» ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

< de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %	0	0

ADOPTION

5.8 MMQ – RISTOURNE MRC

Information est donnée à l'effet que la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a procédé au versement des parts de la ristourne de 1 500 000 \$ annoncée en décembre dernier. La part de la MRC de Coaticook est de 1 444 \$.

CM2011-10-339

5.9 AMÉLIORATION DE L'HABITAT – AUTORISATIONS À DÉBOURSER

ATTENDU que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

ATTENDU que le dossier F-7026530 dans le cadre du programme de RénoVillage, programmation 2011-2012 offert par la Société d'habitation du Québec fut analysé et jugé admissible ;

ATTENDU que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jacques Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement du montant de subvention préautorisé du programme RénoVillage offert par la Société d'habitation du Québec pour le dossier précité lors de la fin des travaux de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ce dossier.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %	0	0

ADOPTION

CM2011-10-340

5.10 CARREFOUR LOISIRS - AVANCE

ATTENDU que le Centre de Santé et des services sociaux de la MRC de Coaticook s'est engagé à un montant minimal de 6 000 \$ pour les trois prochaines années auxquels s'ajoute un montant non-récurrent de 4 000 \$ pour la période 2011-2012 pour le maintien du travailleur de rue ;

ATTENDU que les sommes n'ont pas encore été versées à Carrefour loisirs ;

ATTENDU que l'année financière du Centre de Santé et des services sociaux de la MRC de Coaticook prend fin le 31 mars 2012 ;

ATTENDU que le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS) pourrait également financer une partie des activités du travailleur de rue ;

ATTENDU que le conseil de la MRC aux termes de la résolution CM2011-09-323 a indiqué le maintien de sa contribution annuelle de 15 000 \$ pour le travailleur de rue pour l'année 2012 ;

ATTENDU que Carrefour loisirs n'aura pas les fonds suffisants pour payer le salaire du travailleur de rue jusqu'au 31 décembre sans de nouvelles entrées d'argent ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par la conseillère régionale Ghislaine Leblond

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter de procéder à une avance de fonds de 7 500 \$ à Carrefour loisirs pour le travailleur de rue, somme qui sera déduite du montant de 15 000 \$ à laquelle la MRC s'était engagée pour 2012 ;
- < de considérer ce montant payé d'avance au niveau du budget de 2012 de la MRC de Coaticook ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un même montant à cet effet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement*» ;
- < de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- < de requérir de la trésorerie, le versement de 7 500 \$ à Carrefour loisirs afin d'assurer le paiement du salaire du travailleur de rue jusqu'au 31 décembre 2011.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %	0	0

ADOPTION

CM2011-10-341

5.11 TRAVAUX DE COURS D'EAU

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués sur les propriétés immatriculées 2694 12 9990 et 2693 10 5678 à East Hereford ;

ATTENDU que cette portion du ruisseau Buck est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-017 (2011) de la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués sur la propriété immatriculée 2590 19 2806 à East Hereford ;

ATTENDU que cette portion du ruisseau Wells est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-012 (2011) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués à Dixville, sur la propriété immatriculée 0489 02 9179 ;

ATTENDU que cette portion de la rivière Coaticook est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-018 (2011) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués à Dixville, sur la propriété immatriculée 0490 58 9975 ;

ATTENDU que cette portion de la rivière Coaticook est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-020 (2011) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que chacun des propriétaires des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à East Hereford, au coût net de 24 201,17 \$ pour les matricules 2694 12 9990 et 2693 10 5678 ;
- < d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à East Hereford, au coût net de 5 486,19 \$ pour le matricule 2590 19 2806 ;
- < d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Dixville, au coût net de 5 911,61 \$ pour le matricule 0489 02 9179 ;
- < d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Dixville, au coût net de 4 681,79 \$ pour le matricule 0490 58 9975 ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 40 280,76 \$ à cet effet dans la catégorie de fonctions «Aménagement» ;
- < de requérir de la trésorerie le recouvrement des frais de gestion afférent à ces dossiers ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des factures et le traitement approprié pour leur recouvrement.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT -DÉVELOPPEMENT -ENVIRONNEMENT

CM2011-10-342

6.1 COMITÉ CONSULTATIF DE LA FORÊT PRIVÉE - DÉMISSION

ATTENDU que le conseil prend connaissance de la démission de Monsieur Réal Beloin à titre de producteur de sapins de Noël au sein du Comité consultatif de la forêt privée de la MRC de Coaticook, tel que prévu par le règlement 2-307 de la MRC ;

ATTENDU qu'il y a lieu de le remplacer par un autre producteur de sapins de Noël de la région ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU de vérifier auprès de Messieurs Robert Beloin, Jacques Beloin, Jacques Inkel ou Raynald Beloin si l'un d'entre eux serait disponible et intéressé à siéger au sein du Comité consultatif de la forêt privée de la MRC de Coaticook à titre de producteur de sapins de Noël.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %	0	0

ADOPTION

CM2011-10-343

6.2 DEMANDES D'EXCLUSION À LA CPTAQ

ATTENDU que le directeur de l'aménagement, Monsieur Hughes Ménard présente au conseil de la MRC de Coaticook les diverses demandes d'exclusion que les municipalités locales souhaitent adresser à la CPTAQ suite à la réflexion pour le Schéma d'aménagement et de développement ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité d'Aménagement et de développement telle que plus amplement décrite au compte rendu de la réunion du 14 octobre 2011 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité consultatif agricole telle que plus amplement décrite au compte rendu de la réunion du 18 octobre 2011 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux

APPUYÉE par la conseillère régionale Lucie Tremblay

IL EST RÉSOLU de confier le mandat au directeur de l'aménagement de préparer les documents nécessaires pour une demande d'exclusion à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour les municipalités suivantes et pour les secteurs ci-après décrits :

- Municipalité de Barnston-Ouest :
 - ✓ les secteurs 1 et 2 du hameau de Kingscroft (le secteur 3 ne reçoit pas l'appui du conseil de la MRC) ;
 - ✓ l'agrandissement du secteur au sud du chemin Madore d'une superficie de 0,3 ha afin d'avoir une superficie totale de 0,5 ha en zone non-agricole pour l'implantation d'un musée (la demande d'échange entre le secteur 4 et le secteur 5 ne reçoit pas l'appui du conseil de la MRC) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ✓ l'exclusion du lot 5B-P du rang V du cadastre de Stanstead situé à la limite est de la zone non-agricole au nord du chemin Madore afin de régulariser la situation d'un bâtiment actuellement en partie en zone non-agricole et en partie en zone agricole permanente.
- Ville de Coaticook :
 - ✓ le secteur 1 au nord de la route 206 ;
 - ✓ le secteur 2 devant être plutôt inscrit au Schéma d'aménagement comme une zone de réserve pour une prochaine demande d'exclusion quand les zones en bordure du chemin du Village et du chemin Riendeau seront construites ;
- Municipalité d'East Hereford :
 - ✓ le secteur de 1,1 ha situé entre la route 253 et la rue de l'Église où l'on retrouve actuellement une résidence puisque la limite de la zone agricole permanente passe actuellement en travers d'un lot ;
- Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton :
 - ✓ une partie du secteur 1 soit la continuité de la rue afin de permettre le prolongement de celle-ci et ajouter 7 terrains à usage résidentiel ;
 - ✓ les secteurs 2, 3, 4 et 5 ;
- Municipalité de Saint-Herménégilde :
 - ✓ les secteurs 1, 2 et 3.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %	0	0

ADOPTION

7.0 AVIS DE MOTION

7.1 RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES MUNICIPALITÉS LOCALES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK À LA PROMOTION ET AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bertrand Lamoureux qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir la contribution financière des municipalités locales de la MRC de Coaticook à la promotion et au développement économique pour l'exercice financier 2012, sera présenté au conseil de la MRC et ce afin de financer le CLD de la MRC de Coaticook.

CM2011-10-344

7.2

RÈGLEMENT MODIFIANT LES HEURES DE CIRCULATION PERMISES POUR LES VÉHICULES HORS ROUTE - PROJET DE LOI N° 121 VISANT À AMÉLIORER LA COHABITATION ENTRE LES RIVERAINS DE SENTIERS ET LES UTILISATEURS DE VÉHICULES HORS ROUTE

ATTENDU que la loi n° 121 *visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route* fut adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 2010 ;

ATTENDU qu'elle vise à améliorer la cohabitation entre les riverains des sentiers et les utilisateurs de VHR (quads, motoneiges, etc.), ainsi que la sécurité de ces utilisateurs ;

ATTENDU la loi interdit la circulation des VHR entre minuit et six heures du matin à compter du 1^{er} décembre 2011 afin de répondre aux préoccupations des citoyens riverains ;

ATTENDU qu'un pouvoir réglementaire a toutefois été attribué aux MRC afin qu'elles puissent ajuster la plage horaire selon les besoins de leur région et de leurs citoyens ;

ATTENDU qu'un tel règlement doit être transmis au ministre dans les 15 jours de son adoption et entre en vigueur 90 jours suivant son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec ;

ATTENDU que la loi a également prolongé le moratoire sur les poursuites découlant des inconvénients causés par le passage des VHR jusqu'au 1^{er} décembre 2017 ;

ATTENDU que ce moratoire ne s'applique qu'au réseau interrégional décrit dans la Gazette officielle du Québec ;

ATTENDU que la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) dans son bulletin Flash MMQ vol.7 n° 3 rappelle que «si vous autorisez la circulation des VHR sur vos chemins, routes ou sentiers qui ne font pas partie du réseau interrégional, votre municipalité ou MRC n'est pas protégée par le moratoire et peut donc être poursuivie en tout temps pour dommages, inconvénients de voisinage et autres préjudices. C'est pourquoi vous devez être toujours prudent avant d'accorder ou modifier des droits de passage.» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réal Ouimette
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de ne pas adopter de règlement modifiant la plage horaire des VHR en vertu de la loi n° 121 *visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route.*

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %	0	0

ADOPTION

8.0 RÈGLEMENTS

Rien à signaler.

9.0 AUTRES AFFAIRES

9.1 CALENDRIER DES SESSIONS - 2012

CM2011-10-345

9.1.1 CONSEIL DE LA MRC

ATTENDU que suite à la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q., 2008, c. 18), le 12 juin 2008, le conseil doit établir par résolution un calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante ;

ATTENDU qu'un avis public du calendrier doit être donné par la suite ;

ATTENDU que le calendrier peut être modifié par le conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de calendrier pour l'année 2012 et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réal Ouimette
APPUYÉE par la conseillère régionale Linda Ouellet

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter le calendrier, tel que proposé et ainsi les sessions ordinaires du conseil de la MRC de Coaticook, pour l'année 2012 se tiendront le :

Calendrier des sessions régulières du conseil en 2012	
Janvier	18 janvier à 19h30
Février	15 février à 19h30
Mars	21 mars à 19h30
Avril	18 avril à 19h30
Mai	16 mai à 19h30
Juin	20 juin à 19h30
Juillet	
Août	15 août à 19h30
Septembre	19 septembre à 19h30
Octobre	17 octobre à 19h30
Novembre	28 novembre à 19h30
Décembre	

- < de procéder à la publication dudit calendrier par avis public conformément à la loi.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2011-10-346

9.1.2 COMITÉ ADMINISTRATIF

ATTENDU que suite à la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q., 2008, c. 18), le 12 juin 2008, le conseil doit établir par résolution un calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante ;

ATTENDU qu'un avis public du calendrier doit être donné par la suite ;

ATTENDU que le calendrier peut être modifié par le conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

ATTENDU que le comité administratif s'étant fait déléguer certains pouvoirs du conseil, les mêmes obligations sont applicables pour la publication de ses séances ordinaires ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de calendrier du comité administratif pour l'année 2012 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jacques Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

< d'accepter le calendrier, tel que proposé et ainsi les sessions ordinaires du comité administratif de la MRC de Coaticook, pour l'année 2012 se tiendront les lundis :

Calendrier des sessions régulières du conseil en 2012	
Janvier	16 janvier à 11h00
Février	13 février à 11h00
Mars	19 mars à 11h00
Avril	16 avril à 11h00
Mai	14 mai à 11h00
Juin	18 juin à 11h00
Juillet	
Août	13 août à 11h00
Septembre	17 septembre à 11h00
Octobre	15 octobre à 11h00
Novembre	26 novembre à 11h00
Décembre	

< de procéder à la publication dudit calendrier par avis public conformément à la loi.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %	0	0

ADOPTION

CM2011-10-347

9.2 FERMETURE DU CENTRE ADMINISTRATIF - PÉRIODE DES FÊTES

ATTENDU qu'aux termes de la Politique pour les conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook, les employés réguliers ont 6 congés fériés chômés et payés pour la période des fêtes et 2 journées compensatoires pour un total de 8 jours ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaby Côté
APPUYÉE par le conseiller régional Fernand Veilleux

IL EST RÉSOLU de fermer le centre administratif du 22 décembre 2011 à compter de midi et ce jusqu'au 3 janvier 2012 inclusivement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %	0	0

ADOPTION

9.3 PACTE RURAL

CM2011-10-348

9.3.1 NOUVEAUX PROJETS

ATTENDU que quatre projets ont fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Pacte rural ;

ATTENDU que chacun des projets fut analysé par le comité d'analyse ;

ATTENDU que le comité d'analyse a transmis une copie des rapports d'analyse et de ses recommandations au conseil de la MRC ;

ATTENDU que le conseil prend en compte les recommandations du comité d'analyse et en fait siennes comme ici au long reproduites ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaby Côté
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

< d'entériner les projets présentés et accorder l'aide financière d'un montant total de 42 000 \$ comme ci-après décrite :

Projets	Montant	Enveloppe
Tendance plein air : la GORGE en plein essor – Phase II (Société de développement de la Gorge de Coaticook)	5 000 \$	régionale
Des Sorties Specta...culaires (2011-2012) (Pavillon des Arts et de la Culture de Coaticook)	10 000 \$	régionale
Faire son Cinéma, 2 ^e édition (Course Estrie)	5 000 \$	régionale
Aménagement d'un parc médiéval régional – Phase II (Camp Val-Estrie / Espaces Jeunesse Inc.)	10 000 \$ 12 000 \$	Locale – WAT régionale
Total - Enveloppe régionale	32 000 \$	
Total – Enveloppe locale de Waterville	10 000 \$	

< de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et les promoteurs des projets retenu pour une aide financière dans le cadre du Pacte rural ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- < d'autoriser le préfet et la secrétaire-trésorière à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des subventions selon les termes des protocoles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %		

ADOPTION

CM2011-10-349

FAIRE SON CINEMA, 2^E EDITION

ATTENDU que le projet «Faire son cinéma, 2^e édition» est un projet d'intégration socioprofessionnelle offrant à des jeunes de 16 à 30 ans, une formation et une expérience professionnelles en réalisation cinématographique et en organisation d'événement ;

ATTENDU que la demande d'aide financière adressée au Pacte rural pour le projet «Faire son cinéma» était de 7 000 \$;

ATTENDU qu'un montant était prévu pour la participation de la MRC à Course Estrie lors des prévisions budgétaires 2011 ;

ATTENDU que Course Estrie fut remplacée par la Course des régions pour 2011 et aucune contribution n'a été demandée à la MRC à cet effet ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2011-09-323, le conseil avait indiqué son intention de conserver le montant prévu au budget 2011 et inutilisé par Course Estrie pour compléter au besoin le financement du projet «Faire son cinéma» ;

ATTENDU que suite à l'appel de projets du Pacte rural, un montant de 5 000 \$ fut accordé au projet «Faire son cinéma» ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaby Côté
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter de verser un 2 000 \$ additionnel pour le projet «Faire son cinéma, 2^e édition» ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 2 000 \$ à cet effet dans la catégorie de fonctions «Aménagement» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement dudit montant pour la réalisation du projet décrit à la présente si celui-ci obtient le financement nécessaire à sa réalisation.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %		

ADOPTION

CM2011-10-350

9.3.2 DOSSIERS EN RÉÉVALUATION

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2008-05-167 le projet de «Restauration de l'Église Baptiste de Barnston» à Coaticook avait été accepté pour une aide financière de 15 349 \$ de l'enveloppe locale de Coaticook du Pacte rural 2007-2014 ;

ATTENDU que le projet avait été présenté par le comité Héritage Barnston ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2011-05-177 le conseil de la MRC a invité les promoteurs à déposer une nouvelle demande d'aide financière au Pacte rural, compte tenu que le projet n'est plus conforme à la demande qui fut présentée en 2008 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'une reprise des discussions avec l'architecte au cours de l'été 2011 laisse présager un déblocage du dossier et des travaux complétés pour 2012 ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2008-05-167 le projet de «Restauration de la tour d'eau» à Waterville avait été accepté pour une aide financière de 11 612 \$ de l'enveloppe locale de Waterville du Pacte rural 2007-2014 ;

ATTENDU que le projet avait été présenté par la Société d'histoire de Waterville et était basé sur une estimation erronée des coûts ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2011-05-176 le conseil de la MRC a invité les promoteurs à déposer une nouvelle demande d'aide financière au Pacte rural, compte tenu que le projet n'est plus conforme à la demande qui fut présentée en 2008 ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2010-06-224 le projet «Vêtement de tous pour tous» du Centre d'action bénévole à Coaticook avait été accepté pour une aide financière de 10 000 \$ de l'enveloppe régionale du Pacte rural 2007-2014 ;

ATTENDU que le projet avait été présenté par le Centre d'action bénévole et consistait à l'installation de «cloches» de collecte et au réaménagement du sous-sol de la Boutique Mod-écolo en y intégrant un système de convoyeur afin de faciliter le transbordement des vêtements usagés, un monte-charge afin de permettre l'acheminement des vêtements du sous-sol à l'étage, des équipements de manutention tels des chariots basculants et des bacs d'entreposage, des équipements de triage tels des tables, des supports mobiles, etc.

ATTENDU que deux enveloppes de 15 000 \$ chacune (une locale de Coaticook et l'autre régionale) ont également été allouées pour le réaménagement du bâtiment situé au 23, rue Cutting au centre-ville de Coaticook ;

ATTENDU que le 23 rue Cutting sera réaménagé afin d'y loger tous les services y compris la Boutique Mod-écolo ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2011-05-178 le conseil de la MRC a invité les promoteurs à déposer une nouvelle demande d'aide financière au Pacte rural, compte tenu que le projet n'est plus conforme à la demande qui fut présentée en 2010 ;

ATTENDU que le comité d'analyse a transmis une copie des rapports d'analyse et de ses recommandations au conseil de la MRC, suite au dépôt des documents demandés ;

ATTENDU que le conseil prend en compte les recommandations du comité d'analyse et en fait siennes comme ici au long reproduites ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Linda Ouellet



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- < de confirmer l'aide financière du Pacte rural accordée pour les projets présentés ;
- < de requérir de la direction générale la préparation d'un *addenda* aux protocoles convenus entre la MRC et les promoteurs afin de refléter la nouvelle réalité des projets ;
- < d'autoriser le préfet et la secrétaire-trésorière à signer lesdits *addendas* au nom de la MRC ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des montants d'aide financière selon les termes des *addendas*.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %		

ADOPTION

9.4 FONDS D'URGENCE POUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX

9.4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

ATTENDU que la MRC a signé une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ;

ATTENDU que l'objectif du ministère est d'instrumenter la MRC pour l'aider à sensibiliser et à développer les compétences des milieux face à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine religieux et agricole, dont les éléments sont des composantes structurantes et identitaires fortes ;

ATTENDU que cette entente est assortie d'une enveloppe budgétaire ;

CM2011-10-351



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'une des initiatives retenues pour la sauvegarde du patrimoine religieux est la création d'un fonds d'urgence pour le patrimoine religieux de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que pour l'année 2011 un montant de 14 500 \$ serait disponible à cet effet ;

ATTENDU qu'il y a lieu de fixer des critères d'admissibilité et les balises de l'aide financière ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la proposition du Comité sur le patrimoine religieux de la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lucie Tremblay
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU

- < de procéder à la création d'un fonds d'urgence pour le patrimoine religieux de la MRC de Coaticook devant servir à la rénovation ou la restauration des éléments du patrimoine religieux sur le territoire de la MRC ;
- < d'y verser la totalité des montants disponibles aux termes de l'entente de développement culturel de la MRC avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, soit 14 500 \$ pour 2011 ;
- < de définir les critères d'admissibilité de la façon suivante pour cette année :
 - l'élément du patrimoine religieux pour lequel le financement est demandé doit être situé sur le territoire de la MRC ;
 - un maximum de 70 % du montant total des interventions peut être financé, jusqu'à un montant maximum de 3 000 \$ par demande ;
 - les travaux devront être complétés au plus tard le 1^{er} juin 2012, un compte-rendu devra être produit à cet effet ;
 - suite à l'acceptation de la demande, une lettre d'engagement devra être fournie confirmant l'accord du promoteur aux conditions stipulées et sa capacité à financer le solde du projet ainsi que son engagement à respecter les délais prévus, à défaut l'aide financière ne sera pas versée.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %		

ADOPTION

CM2011-10-352

9.4.2 DEMANDES 2011

ATTENDU le conseil de la MRC de Coaticook a procédé à la création d'un fonds d'urgence pour le patrimoine religieux ;

ATTENDU qu'un appel de projets fut initié auprès des municipalités et responsables des églises et cimetières de la région ;

ATTENDU que les projets ont été analysés par le Comité sur le patrimoine religieux de la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil prend en compte les recommandations du comité et en fait siennes comme ici au long reproduites ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU

< d'accepter les projets suivants, suite à la réception d'un document confirmant l'accord du promoteur aux conditions stipulées et sa capacité à financer le solde du projet ainsi que son engagement à respecter les délais prévus, à défaut l'aide financière ne sera pas versée, soient :

Municipalité	Projet	Aide financière
STE	Réparation des projecteurs du cimetière de Sainte-Edwidge	638 \$ Projet évalué à 911,40 \$
WAT	Remplacement de la façade de la clôture dans le cimetière catholique de Waterville	1 934 \$ Projet évalué à 2 762,68 \$
BAO	Réfection des marches et de la dalle de ciment à l'entrée de l'église Saint-Wilfrid-de-Kingscroft à Barnston-Ouest	3 000 \$ Projet évalué à 5 473,45 \$
BAO	Travaux de maçonnerie sur la cheminée de l'église Saint-Wilfrid-de-Kingscroft à Barnston-Ouest	3 000 \$ Projet évalué à 13 500 \$
BAO	Réfection des murs de soutien dans le cimetière Chamberlin-Washburn à Barnston-Ouest	3 000 \$ Projet évalué à 9 485 \$



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- < de requérir la préparation de protocole entre la MRC et les promoteurs afin de refléter les obligations des parties ;
- < d'autoriser le préfet et la secrétaire-trésorière à signer lesdits protocoles au nom de la MRC ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des montants d'aide financière selon les termes des protocoles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %		

ADOPTION

CM2011-10-353

9.5 PLAN DES MESURES D'URGENCE - SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Coaticook élabore présentement un nouveau plan des mesures d'urgence ;

ATTENDU que les coordonnées personnelles des élus sont requises en cas d'urgence où la sécurité des personnes ou des biens est menacée ;

ATTENDU qu'en vertu de l'accès à l'information, il s'agit de données nominatives confidentielles ;

ATTENDU qu'au niveau de la Sûreté du Québec, un nombre restreint de personnes auraient accès à ces informations ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lucie Tremblay
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette

IL EST RÉSOLU d'autoriser la greffière à transmettre les coordonnées personnelles des élus à la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Coaticook dans le cadre de l'élaboration de leur nouveau plan des mesures d'urgence.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %		

ADOPTION

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCES-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 17 OCTOBRE 2011

La secrétaire dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif du 17 octobre 2011.

10.2 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 17 OCTOBRE 2011

La secrétaire dépose le compte rendu du Comité de gestion de l'eau du 17 octobre 2011.

10.3 COMPTE RENDU DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU 14 OCTOBRE – ATELIER DE TRAVAIL

La secrétaire dépose le compte rendu de l'atelier de travail du Comité d'aménagement du 14 octobre 2011.

10.4 COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 18 OCTOBRE 2011

La secrétaire dépose le compte rendu du Comité consultatif agricole du 18 octobre 2011.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.5 COMPTE RENDU DU COMITÉ FAMILLE DU 19 SEPTEMBRE 2011

La secrétaire dépose le compte rendu du Comité Famille du 19 septembre 2011.

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 17 OCTOBRE 2011

CM2011-10-354

11.1.1 MRC DE MEMPHRÉMAGOG – STATUT DE RÉSERVE NATURELLE ET FISCALITÉ MUNICIPALE

ATTENDU que la MRC de Memphrémagog sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses revendications auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin qu'il informe les autorités locales et régionales concernées dès qu'une demande de reconnaissance d'une réserve naturelle lui est adressée ;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* toute propriété privée dont les caractéristiques sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager présentent un intérêt qui justifie leur conservation peut, sur demande faite par son propriétaire dans les conditions établies par la Loi, être reconnue comme réserve naturelle ;

ATTENDU que le processus de reconnaissance d'une réserve naturelle est tel que la municipalité où se trouve la propriété n'est informée qu'après la reconnaissance formelle et que cette reconnaissance prend effet à compter de la date de la publication de l'avis à la *Gazette officielle du Québec* ;

ATTENDU que ce n'est qu'ultérieurement, soit lorsque le ministre requiert l'inscription au registre foncier de l'entente, qu'il transmet copie aux autorités locales et régionales ayant autorité sur le territoire duquel est située la propriété un état certifié de cette inscription ;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, un immeuble qui constitue une réserve naturelle reconnue en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* fait partie de la catégorie d'immeubles exempts de taxes et que cette exemption est applicable à compter du jour de la reconnaissance ;

ATTENDU que la situation décrite ci-dessus fait en sorte que la municipalité sur le territoire duquel est reconnu en cours d'année une réserve naturelle subira une perte de revenu jusqu'à ce qu'elle adopte et entre en vigueur un règlement local pour imposer le paiement d'une compensation pour services municipaux applicables à ce cas, pour peu que le taux maximal autorisé par la Loi lui permette de récupérer l'ensemble des revenus escomptés ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les autorités locales et régionales ayant autorité sur le territoire visé par une demande de reconnaissance du statut de réserve naturelle devraient être informées de toute demande adressée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin qu'elles puissent considérer ces demandes dans leurs documents de planification et prendre les mesures appropriées afin de réduire l'impact fiscal d'une pareille désignation ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du comité administratif telle que plus amplement décrite au compte rendu de la réunion du 17 octobre 2011 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaby Côté
APPUYÉE par le conseiller régional Fernand Veilleux

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer la démarche de la MRC de Memphrémagog dans ses revendications auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin qu'il informe les autorités locales et régionales concernées dès qu'une demande de reconnaissance d'une réserve naturelle lui est adressée ;
- < de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la *Loi sur la fiscalité municipale* soit modifiée afin que l'exemption de taxes associée à une réserve naturelle reconnue ne prenne effet qu'à compter de l'année fiscale subséquente à sa reconnaissance afin de limiter l'impact financier pour la municipalité et lui permettre d'adopter un règlement de compensation le cas échéant ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la députation régionale et aux unions municipales pour appui ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %	0	0

ADOPTION

CM2011-10-355

11.1.2 COGESAF – PROJET DE CARACTÉRISATION DE L'HABITAT AQUATIQUE ET DES POPULATIONS DE POISSONS DANS DES SOUS-BASSINS DES RIVIÈRES COATICOOK ET TOMIFOBIA

ATTENDU que le COGESAF entend déposer un projet dans le cadre du programme de *Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole* de la Fondation de la Faune du Québec ;

ATTENDU que le COGESAF sollicite l'appui de la MRC de Coaticook au projet de «caractérisation de l'habitat aquatique et des populations de poissons dans des sous-bassins des rivières Coaticook et Tomifobia» ;

ATTENDU que le programme de la Fondation de la Faune du Québec a pour principal objectif de greffer un volet faunique à des projets collectifs de gestion intégrée en milieu agricole déjà en cours ;

ATTENDU que le projet du COGESAF consiste en la caractérisation de l'habitat aquatique et des populations de poissons dans des sous-bassins des rivières Coaticook et Tomifobia et vise essentiellement à caractériser l'habitat du poisson et à dresser un portrait des populations en place ;

ATTENDU que le COGESAF désire utiliser les informations recueillies pour faire un suivi de la qualité de l'eau dans différents ruisseaux et sensibiliser les producteurs agricoles ;

ATTENDU que les informations recueillies pourront servir à la réalisation d'aménagements qui auraient pour objectif d'améliorer la qualité des sites de reproduction ou d'assurer la libre circulation du poisson ;

ATTENDU que dans un contexte de zone d'intervention prioritaire de phosphore (ZIPP), ce projet vise également à poursuivre les efforts de concertation déjà amorcés en gestion intégrée des cours d'eau de ces bassins versants ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du comité administratif telle que plus amplement décrite au compte rendu de la réunion du 17 octobre 2011 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer la démarche de COGESAF dans sa demande de financement dans le cadre du programme de *Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole* de la Fondation de la Faune du Québec pour son projet de «caractérisation de l'habitat aquatique et des populations de poissons dans des sous-bassins des rivières Coaticook et Tomifobia».
- < de transmettre une copie conforme de la présente à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %	0	0

ADOPTION

CM2011-10-356

11.1.3 MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ – RETARDER LA RENTRÉE SCOLAIRE DU POST-SECONDAIRE

ATTENDU que la MRC de Maria-Chapdelaine sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses revendications auprès du gouvernement du Québec afin de retarder la rentrée scolaire tout particulièrement pour les cégeps et les universités afin de permettre aux étudiants de prolonger leur emploi auprès de leur employeur, ce qui favoriserait non seulement un meilleur revenu aux étudiants(es), mais également une plus grande expérience de travail et de soutenir les employeurs dans leurs divers travaux en période estivale entre autres et notamment pour l'industrie touristique ;

ATTENDU que la MRC de Maria-Chapdelaine, tout comme plusieurs autres employeurs de la région de la Gaspésie ou du Québec, embauche de la main-d'œuvre étudiante en période estivale, que ce soit en matière de tourisme ou d'autres champs d'activités ;

ATTENDU que les étudiants doivent quitter leur emploi vers la mi-août afin de s'inscrire dans les collèges ou dans les universités ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les employeurs requièrent depuis nombre d'années de retarder la rentrée scolaire à la mi-septembre, tout particulièrement pour les étudiants(es) en âge d'œuvrer sur le marché du travail ou post-secondaires ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec serait également gagnant en reportant la rentrée scolaire, entre autres et notamment par le fait que les étudiants pourraient gagner davantage, ce qui permettrait de réduire les emprunts et les bourses de ces derniers, soit une formule gagnant-gagnant pour toutes les parties : employeurs, étudiants et gouvernement du Québec ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du comité administratif telle que plus amplement décrite au compte rendu de la réunion du 17 octobre 2011 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réal Ouimette
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer la démarche de la la MRC de Maria-Chapdelaine dans ses revendications auprès du gouvernement du Québec afin de retarder la rentrée scolaire tout particulièrement pour les cégeps et les universités afin de permettre aux étudiants de prolonger leur emploi auprès de leur employeur, ce qui favoriserait non seulement un meilleur revenu aux étudiants(es), mais également une plus grande expérience de travail et de soutenir les employeurs dans leurs divers travaux en période estivale entre autres et notamment pour l'industrie touristique ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente résolution aux unions municipales pour appui ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente résolution au Premier ministre du Québec, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la ministre du Tourisme ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %	0	0

ADOPTION

11.2 COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 17 OCTOBRE 2011

CM2011-10-357

11.2.1 FONDS DE COURS D'EAU - DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que le propriétaire du matricule 0100 90 8278 à Coaticook a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook en 2010 et que les travaux ne sont toujours pas réalisés ;

ATTENDU qu'un montant de 5 000 \$ avait été réservé à cet effet, puisque l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de plus de 10 000 \$;

ATTENDU que d'autres demandes sont plus pressantes et que les travaux pourraient être réalisés au cours du mois d'octobre si des fonds étaient disponibles ;

ATTENDU que le propriétaire du matricule 0202 67 8380 à Coaticook a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux d'empierrement et de reprofilage de talus d'une longueur de 150 mètres et sur une hauteur de 2,5 à 3,5 mètres sont requis afin de réduire la sédimentation dans le cours d'eau et l'érosion de la berge ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 12 648 \$;

ATTENDU que le propriétaire du matricule 0017 73 7652 à Compton a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour freiner l'érosion de la berge et prévenir une perte de terrain additionnel ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 3 053,19 \$;

ATTENDU que le propriétaire du matricule 0116 38 3353 à Compton a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux d'empierrement et de reprofilage de talus d'une longueur de 30 mètres et sur une hauteur de 3 mètres sont requis afin de réduire la sédimentation dans le cours d'eau et l'érosion de la bande riveraine ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 1 595,31 \$;

ATTENDU la recommandation du comité de gestion de l'eau telle qu'apparaissant au compte rendu du 17 octobre 2011 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Fernand Veilleux

IL EST RÉSOLU

< d'accorder une aide financière du Fonds de cours d'eau aux propriétaires pour la réalisation des travaux tels que décrits dans leur demande en y ajoutant les mesures additionnelles ou les correctifs demandés par le comité de gestion de l'eau tels que la plantation d'arbres ou d'arbustes dans la bande riveraine suite aux travaux de stabilisation et la supervision des travaux par l'inspecteur régional, soient :

Matricule	Municipalité	Aide financière
0100 90 8278	COA	Remise dans le fonds du montant réservé en 2010 Report dans l'enveloppe de 2012 Maintien du maximum de 5 000 \$ (travaux évalués à plus de 10 000 \$)
0202 67 8380	COA	Maximum 5 000 \$ (évaluation de 12 648 \$)
0017 73 7652	COM	50 % des coûts, soit 1 526,60 \$ (évaluation de 3 053,19 \$)
0116 38 3353	COM	50 % des coûts, soit 797,66 \$ (évaluation de 1 595,31 \$)

< de requérir de la trésorerie, le paiement de l'aide financière selon les critères établis tels que présentés, sur réception des pièces justificatives, pour chacun des dossiers précités.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %	0	0

ADOPTION

CM2011-10-358

11.2.2 PROJET D'ACTION SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU qu'Action Saint-François est à la recherche d'aide financière afin de réaliser son projet de «revitalisation d'un écosystème riverain d'un tributaire de la rivière Moe» à Compton ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une propriété privée sur le chemin Cookshire à Compton sur laquelle on retrouve un ancien dépotoir et ce, près d'un tributaire de la rivière Moe ;

ATTENDU qu'Action Saint-François souhaite que la MRC appuie leur projet afin qu'il puisse bénéficier d'une aide financière de 12 487,50 \$ sur un total de 28 837,50 \$ (43 % du projet) au niveau de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie dans l'enveloppe budgétaire de 100 000 \$ réservée à la MRC de Coaticook pour des projets structurants sur la qualité de l'eau ;

ATTENDU que les rôles de la MRC sont :

- de recevoir le projet ;
- d'en vérifier l'admissibilité ;
- en concertation avec l'organisme de bassin versant (COGESAF) d'en faire la recommandation auprès de la CRÉ de l'Estrie pour une aide financière, s'il y a lieu ;

ATTENDU que la CRÉ de l'Estrie suite à la réception des documents au soutien de la demande accorde ou non le financement ;

ATTENDU que pour être admissible au financement, le projet doit :

- Contribuer à l'atteinte des objectifs du cadre de financement ;
- S'inscrire dans un plan directeur de l'eau (PDE) d'un bassin versant ou d'un sous-bassin ;
- Démontrer une implication du monde municipal dans chacune des phases de sa réalisation ;
- Demander une contribution maximale du FDR de 50 % du coût du projet ;
- Se réaliser en Estrie ;

ATTENDU qu'Action Saint-François souhaite qu'à défaut d'un appui de leur projet au niveau de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie que celui-ci soit présenté au Fonds de cours d'eau de la MRC ;

ATTENDU la recommandation du comité de gestion de l'eau telle qu'apparaissant au compte rendu du 17 octobre 2011 ;

ATTENDU que la demande avait été au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook au mois de mai dernier ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le projet était alors de 11 197, 50 \$ et non de 28 837,50 \$;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2011-05-189 le conseil de la MRC avait refusé la demande d'aide financière présentée au Fonds de cours d'eau puisque «la caractérisation de la rivière Moe» n'étant pas encore effectuée, la demande d'aide financière d'Action Saint-François telle que présentée ne cadre pas avec les objectifs du fonds de cours d'eau visant l'amélioration de la qualité de l'eau ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU

- < de vérifier avec le COGESAF afin de vérifier si le projet d'Action Saint-François tel que décrit s'inscrit dans le plan directeur de l'eau ;
- < de ne pas appuyer la demande puisqu'un tel projet est peu susceptible de produire un effet structurant pour le milieu, ou de générer des retombées ayant un impact régional ou d'améliorer la qualité de l'eau ;
- < de maintenir la décision prise aux termes de la résolution CM2011-05-189 et de refuser une aide financière en provenance du Fonds de cours d'eau pour ce projet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
TOTAL	39/44	89,31 %	0	0

ADOPTION

11.3 COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU 14 OCTOBRE 2011



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.3.1 DEMANDES D'EXCLUSION DES MUNICIPALITÉS LOCALES

Le conseil prend acte de la recommandation du Comité d'Aménagement de la MRC telle qu'apparaissant au compte rendu du 14 octobre 2011 sur les demandes d'exclusion présentées par les municipalités locales.

11.4 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 18 OCTOBRE 2011

11.4.1 DEMANDES D'EXCLUSION DES MUNICIPALITÉS LOCALES

Le conseil prend acte de la recommandation du Comité consultatif agricole de la MRC telle qu'apparaissant au compte rendu du 18 octobre 2011 sur les demandes d'exclusion présentées par les municipalités locales.

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.2 PROGRAMMES D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC - MUNICIPALITÉS - VOLET 3

La secrétaire dépose la lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire confirmant l'admissibilité de la MRC à une aide financière maximale de 190 324 \$ répartie sur 5 ans, dans le cadre du volet 3 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour l'embauche d'une expertise technique.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Réjean Masson fait un bref retour sur ses principales activités, soient : le congrès de la FQM où l'Estrie était à l'honneur, le Gala Excel et la conférence de presse à Waterville pour les nouvelles infrastructures médiévales.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Jacques Madore, responsable des loisirs, indique que le 6 octobre dernier, lors de la rencontre de Carrefour Loisirs, les administrateurs furent réélus. Il mentionne que 50 % des interventions du travailleur de rue, au cours du dernier mois, furent auprès de la clientèle des 16-28 ans.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réal Ouimette, responsable des transports rappelle qu'Acti-Bus tiendra un 5 à 7 le 27 octobre prochain pour l'inauguration de leurs nouveaux bureaux.

Richard Belleville, responsable des matières résiduelles indique que les bandes dessinées couleur devraient débutées la semaine prochaine. Le comité de gestion des matières résiduelles travaillera sur la problématique des boues de fosses septiques.

Linda Ouellet, responsable des dossiers de sécurité publique indique que les priorités 2012 seront bientôt établies par le Comité de sécurité publique. Les municipalités seront invitées à identifier un besoin ou un problème qui touche l'ensemble des municipalités de la MRC et pour lequel elles jugent prioritaire que des actions soient mises de l'avant par les membres de la SQ au cours de la prochaine année financière. Les municipalités devront également identifier un besoin ou un problème prioritaire qui touche leur municipalité et qui nécessiterait des actions plus soutenues.

Fernand Veilleux, responsable des dossiers de cours d'eau indique qu'une nouvelle façon d'évaluer les risques d'inondation sur un territoire fut présentée par Monsieur Ménard lors de la rencontre du Comité de gestion de l'eau, soit «L'approche hydrogéomorphologique pour la cartographie des zones à risque d'inondation dans les vallées de petites et moyennes tailles». Cette approche, utilisée au niveau de la Vallée de la Rivière-au-Renard en Gaspésie, présente l'intérêt d'être assez simple à mettre en œuvre, induisant une caractérisation plus rapide de la zone d'étude et un faible coût par rapport aux modèles hydrauliques (avec cote). Elle présente des limites et non des niveaux. L'éventail de fréquences de crues peut être de 2, 5 10, 20, 30, 50, 100 voire 250 ans. Les deux approches peuvent être complémentaires en résultant d'une meilleure évaluation des risques d'inondation sur un territoire donné. La cartographie, les sédiments et des observations terrains sont les fondements de la nouvelle méthode. Un projet d'étude selon cette approche devrait être présenté au cours des prochains mois pour l'ensemble de la rivière Coaticook.

Ghislaine Leblond, déléguée au CIARC, indique que des activités sont à venir pour marquer le centenaire de la grange patrimoniale. L'exposition de la Vallée de la Coaticook a procédé à l'embauche d'Émilie Drouin pour le plan de commandite.

13.3 DIRECTRICE GÉNÉRALE ET ÉQUIPE DE LA MRC

La directrice générale fait un bref retour sur ses principales activités soient : le transfert du Mont Hereford, les procédures pour l'établissement du nouveau loyer du poste de la Sûreté du Québec, la participation aux travaux de l'Alliance régionale en marge du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale afin d'établir la répartition de l'enveloppe budgétaire, le Congrès de la FQM où l'Estrie était la région vedette, la Table de concertation régionale et l'analyse des projets présentés au Pacte rural, etc.

Les principales activités de l'équipe de la MRC, sont : appel d'offres pour le transport et la cueillette des plastiques agricoles, la rédaction de la Politique de gestion contractuelle du CLD, les ventes pour taxes, la poursuite des visites en prévention incendie et les exercices d'évacuation, préparation d'un plan d'évacuation pour le poste de la SQ, la vérification de points d'eau, le rapport complété sur le portail de Recyc-Québec pour la compensation de la collecte sélective, la supervision de 10 chantiers de travaux de cours d'eau, la 4^e collecte d'échantillons d'eau, poursuite de la démarche MADA.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Les préparatifs en vue de la Fête régionale de la famille, développement d'outils des partenaires pour de saines habitudes de vie, rédaction d'avis de conformité, support aux demandes d'exclusion adressées par les municipalités à la CPTAQ, modifications réglementaires des outils d'urbanisme, analyse de projets du Pacte rural, suivi des démarches pour le transfert du Mont Hereford, suivi du déploiement de T@CTIC, mise à jour des matrices graphiques, étude des demandes adressées à la Fondation Bon départ, soutien à divers projets en loisirs, élaboration d'une politique d'attribution pour le Fonds de travaux d'urgence du patrimoine religieux, soutien aux initiatives municipales, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.4.1 RAPPORT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – 3^e TRIMESTRE

La secrétaire dépose le rapport annuel de gestion des matières résiduelles pour le 3^e trimestre de 2011. La cueillette du plastique agricole a connu une augmentation de 16 %.

13.4.2 DE L'AÎNÉ AU P'TIT DERNIER

La secrétaire dépose le bulletin De l'Aîné au P'tit dernier. Les élus sont invités à diffuser son contenu.

13.4.3 RAPPORT DES ÉCOCONSEILLERS EN BREF

La secrétaire dépose un résumé du rapport des écoconseillers suite à leur caractérisation réalisée au cours de l'été. Des constats et des recommandations sont inclus dans le rapport.

13.4.4 CPTAQ – BILAN 2010-2011

La secrétaire dépose le bilan 2010-2011 de la Commission de protection du territoire agricole au niveau des décisions rendues concernant la région.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h39.

LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

LE PRÉFET



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 19 octobre 2011.

Responsable des archives

